



Solde de tout compte

Par **Domibus83**, le **29/08/2023** à **15:13**

Bonjour,

J'ai été licenciée pour inaptitude médicale le 16 août. Dispensée du préavis.

Mon employeur ne m'a toujours pas remis mon solde de tout compte.

Malgré les mails échangés avec eux, je n'ai toujours pas eu mes documents.

Combien de temps ont ils pour me remettre ces documents, j'en ai besoin pour pôle emploi.

Dans l'attente de vous lire,

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/08/2023** à **15:26**

Bonjour,

Il est admis que le solde de tout compte puisse être délivré au plus tard au jour habituel de la paie...

Il est à noter qu'en cas de dispense du préavis, il peut être payé mois par mois...

Pour Pôle Emploi, il n'y a pas de temps de perdu pour l'indemnisation puisque vous aurez un différé d'indemnisation correspondant au préavis non effectué mais payé et à l'indemnité de congés payés en plus des 7 jours de carence..